



Courrier perdu avec bons de Noël

Par **caramel**, le **10/12/2010** à **14:25**

Bonjour,

Chaque année l'entreprise dans laquelle je travaille envoie à ses salariés des bons de Noël (ayant chacun une valeur de 10 euros) par simple courrier, en guise de cadeau de fin d'année.

Cette année, contre toute attente, je n'ai rien reçu.

Mon entreprise me demande de réclamer à la poste.

La poste me dit qu'elle n'a rien en souffrance.

Donc, je crains que je n'aurai rien cette année.

Peux-t-on réclamer légalement auprès de son entreprise une autre mise à disposition de ces bons ?

Pour l'instant, elle semble faire la sourde oreille.

Merci pour votre réponse.